

HONORAIRES

(Applicables à compter du 1^{er} septembre 2018)

Vente

Immobilier Ancien (Honoraires charge Acquéreur)

Prix net Vendeur	Pourcentage d'honoraire en HT du net vendeur	Pourcentage d'honoraire en TTC* du net vendeur
Jusqu'à 599 999 €	6 %	7,2 %
Entre 600 000 € et 899 999 €	5 %	6 %
A partir de 900 000 €	4 %	4,8 %

Immobilier Neuf (Honoraires charge Vendeur)

- 4 % HT du net vendeur HT + TVA*

Terrain à vocation professionnelle (Honoraires à charge Acquéreur)

- 12 % HT du Net Vendeur + TVA*

Location

Bail commercial (Honoraires à charge du preneur)

- 8% HT de la première période triennale + TVA*
- + Frais de rédaction de bail 1 mois de loyer dans la limite de 1 000 € HT)
- Réalisation de l'état des lieux (dans le cadre d'une simple rédaction de bail) : 50 € HT / heure.

Fonds de commerce et droit au bail

- 10 % du prix de cession
- 8% HT de la 1^{ère} période triennale (pour les cessions d'un montant inférieur à 50 000 €)

Gestion Locative

- 5 % HT du quittancement ** + TVA * - à la charge exclusive du bailleur

*TVA de 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale
 ** Quittancement = Loyer + Provisions